



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2011-02-07

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} février 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHENE), Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. François LAMBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT) et M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Jacques BELLIER, pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Frédérique KIBLER, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean-Roch GAILLET, pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY, M. Alain-Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Christophe BOLLENGIER, pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Ludovic JAMET, M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE, pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE, pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS, pouvoir à M. Hervé FLEURY, M. Jean GUILBERT, pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, M. Roland de HEAULME, pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

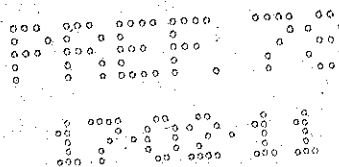
Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 janvier 2011

Date d'affichage de la convocation : 27 janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 58



N° de l'ordre du jour :

2011.02.07 : Adhésion et désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du SIDOMPE pour les communes de Rennemoulin, Bailly et Noisy-le-Roi

- **M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Par arrêté interpréfectoral du 17 décembre 2010, le périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a été étendu aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin.

A la notification de cet arrêté, les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin, membre du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie (SIDOMPE), sont retirées d'office du syndicat.

Versailles Grand Parc doit transmettre au SIDOMPE, une demande d'adhésion pour le territoire des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin.

Dans la mesure où la procédure d'adhésion au syndicat nécessite de recueillir l'accord de diverses assemblées délibérantes, il est nécessaire d'adopter des mesures contractuelles transitoires afin d'assurer la continuité du service public dans des conditions identiques pour les usagers des communes précitées.

Il est donc proposé d'établir une convention provisoire à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à ce que l'adhésion de Versailles Grand Parc pour les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin soit effective, pour assurer la continuité du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ces communes.

Vu l'article 5 des statuts du syndicat intercommunal, la communauté d'agglomération doit ainsi désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune.

Se portent candidats :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Bailly	M. Alain LOPPINET	M. Patrick ESPINASSE
	Mme Stéphanie BANCAL	M. Serge FRANK
Noisy-le-Roi	Mme Odile GUERIN	M. Marc EMONET
	M. Philippe RENAULT	M. Daniel MORLET
Rennemoulin	Mme Nathalie KRAMER	M. Eric TRICHARD
	M. Jean PICHAVANT	M. Gérald HAMPEL

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer au SIDOMPE pour le traitement des déchets ménagers et assimilés des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin ;*
- 2) *à l'issue du vote au scrutin public, désigne les 12 représentants supplémentaires (6 titulaires et 6 suppléants) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SIDOMPE :*

- 2) à l'issue du vote au scrutin public; désigne les 12 représentants supplémentaires (6 titulaires et 6 suppléants) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SIDOMPE :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Bailly	M. Alain LOPPINET	M. Patrick ESPINASSE
	Mme Stéphanie BANCAL	M. Serge FRANK
Noisy-le-Roi	Mme Odile GUERIN	M. Marc EMONET
	M. Philippe RENAULT	M. Daniel MORLET
Rennemoulin	Mme Nathalie KRAMER	M. Eric TRICHARD
	M. Jean PICHAVANT	M. Gérald HAMPEL

Monsieur le président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,


Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

